L'étude surveillée

L’étude surveillée est un service municipal qui permet aux enfants de faire leurs devoirs dans un environnement calme. Elle est assurée par des enseignants et des agents municipaux.

L’adulte est présent pour assurer des conditions correctes de travail et aider les enfants en cas de besoin. Il ne s’agit pas d’un soutien personnalisé.

Les parents restent responsables du suivi des devoirs de leur enfant, il leur revient de vérifier s’ils ont été faits ou non.



- L’étude surveillée prend en charge les enfants scolarisés du CE1 au CM2.
- Ce service fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h.
- Les enfants inscrits à l’étude ne peuvent en sortir qu’à 18h.
- Après 18h, il est possible d’inscrire l’enfant via le Portail Famille sur le site selon le délai imparti, l’enfant est pris en charge par l’équipe d’animation.

Organisation du temps d’étude

- De 16h30 à 17h, les enfants goûtent dans la cour ou le préau (selon météo), les parents fournissent le goûter.
- A 17h, les enfants sont répartis dans les classes et font leurs devoirs. L’adulte présent assure de bonnes conditions de travail et aide, s’ils le souhaitent, les enfants qui sont demandeurs.

Tarification

- La facturation de l'étude est quotidienne.
- Elle est facturée aux familles dès lors que leur enfant est inscrit au service d’étude surveillée et si il n'y a pas eu d'annulation sur le Portail Famille dans le délai imparti.
- Annulation à effectuer sur le Portail Famille deux jours ouvrés avant l'absence de l'enfant.

Documents
Règlement intérieur de l'étude surveillée
Tarif étude surveillée